

Ville de Montréal

## Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,  
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

[www.ville.montreal.qc.ca/commissions](http://www.ville.montreal.qc.ca/commissions)

## Commission permanente sur l'examen des contrats

### La Commission :

#### Présidence

Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier –  
Hochelega-Maisonneuve

#### Vice-présidence

M. Christian Arseneault  
Arrondissement de Côte-des-  
Neiges – Notre-dame-de-Grâce

#### Membres

M. Christian Larocque  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Genève

M. Jérôme Normand  
Arrondissement de Ahuntsic –  
Cartierville

M. Jocelyn Pauzé  
Arrondissement de Rosemont –  
La Petite-Patrie

M. Giovanni Rapanà  
Arrondissement de Rivière-des-  
Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau  
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Genève

Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 25 mai 2020

### Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE207231024

**Accorder un contrat à Sanexen services  
environnementaux Inc., pour des travaux de  
réhabilitation de conduites d'eau secondaires par  
chemisage dans diverses rues de la ville de  
Montréal - Dépense totale de 8 796 999,30 \$  
(contrat: 7 818 635,73 \$ + contingences:  
781 863,57\$ + incidences: 196 500,00 \$), taxes  
incluses - Appel d'offres public 458019  
(2 soumissionnaires).**

---

Karine Boivin Roy  
Présidente

---

Linda Lajeunesse  
Secrétaire recherchiste

## Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

## Mandat SMCE207231024

*Accorder un contrat à Sanexen services environnementaux Inc., pour des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la ville de Montréal - Dépense totale de 8 796 999,30 \$ (contrat: 7 818 635,73 \$ + contingences: 781 863,57 \$ + incidences: 196 500,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 458019 (2 soumissionnaires).*

À sa séance du 6 mai 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait aux critères suivants :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M \$, qui présente :*
  - *un écart de prix de plus de 20 % entre la soumission de l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.*

Le 13 mai dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence, et ce, en raison de la directive de confinement émise par le ministère de la Santé publique du gouvernement du Québec et en vigueur depuis la mi-mars dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus. Au cours de cette séance, les responsables du Service des infrastructures du réseau routier ont pu présenter les différentes étapes franchies et répondre à toutes les questions des commissaires.

Le Service a débuté sa présentation en expliquant que la technique de réhabilitation par chemisage avait été retenue pour ces conduites d'eau. L'appel d'offres, d'une durée de 23 jours et au cours de laquelle trois addendas ont été publiés, a permis de recevoir deux soumissions parmi les quatre preneurs du cahier des charges. Le Service a justifié l'écart de prix de 23,1% entre la soumission de l'adjudicataire et celle du deuxième plus bas soumissionnaire conforme en expliquant que ceci était principalement lié à un seul item, « Maintien de la mobilité et de la sécurité routière », pour lequel le deuxième plus bas soumissionnaire conforme a proposé des prix très élevés en regard de ce projet. Ce soumissionnaire a également arrondi tous les coûts à la hausse et l'écart est donc le résultat d'une soumission des plus conservatrices.

En conclusion, la Commission apprécie les explications obtenues relativement à l'écart observé dans ce dossier. Au terme de son examen, la Commission est satisfaite des explications amenées à l'égard des critères d'examen de la Commission. De plus, elle salue l'obtention d'un prix favorable à la Ville puisque la soumission de l'adjudicataire présente un écart de -1,4% par rapport à l'estimé de contrôle.

### **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des infrastructures du réseau routier pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M \$, qui présente :*
  - *un écart de prix de plus de 20 % entre la soumission de l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.*

*Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;*

*Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;*

*Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;*

**À l'égard du mandat SMCE1207231024 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**